TABLEAU DES HONORAIRES du Terme Inférieur de la Cour du Banc de la Reine et des Cours de Circuit.—*Continué*

	1ERE CLASSE, actions de £20 ou au-dessous, mais au-dessus de £10.			2E CLASSE, actions de £10 ou au-dessous, mais au-dessus de £6 5s.			3E CLASSE, actions de £6 5s. ou au-dessous.			Dans chaque cause.		
AU SHERIF OU HUISSIER.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Transport pour la signification ou l'exécution d'un writ ou autre procédure quelconque, à raison de six deniers par mile,—sans aucune autre charge pour le transport sur aucune autre action ou procédure qui sera signifiée à la même partie, et alors entre les mains du Shérif ou Huissier, et qui sera ou aurait pu être signifiée dans le même temps (soit que telle action ou procédure ait été émanée à l'instance de la même partie ou d'aucune autre) et sans aucune charge pour le transport en revenant, excepté pour les deniers payés aux Barrières, Traverses ou Ponts.												
Pour la signification, certificat, ou rapport de tel writ ou procédure . .	0	1	0	0	1	0	0	1	0			
Pour la saisie des biens et effets, et tous troubles incidents, le transport non-compris	0	7	6	0	5	0	0	3	9			
Pour ses recors	0	1	8	0	1	8	0	1	8			
Pour la vente des biens et effets, le transport non-compris . . .	0	7	6	0	5	0	0	3	9			
Pour la publication des annonces de vente	0	1	0	0	1	0	0	1	0			
Pour la signification d'aucun avis, et le certificat et rapport . . .	0	1	0	0	1	0	0	1	0			
Si le writ est rapportable au Banc de la Reine au Terme Supérieur, les honoraires du Shérif seront les mêmes que s'il eût été émané de la dite Cour au Terme Supérieur.												